

## L'EOLIEN INDUSTRIEL<sup>1</sup> ...

(Pierre BONN [pbvdc@free.fr](mailto:pbvdc@free.fr) juin 2006)

1 – ne réduit absolument pas les émissions de gaz à effet de serre (GES) qui proviennent (voir le site du CITEPA) de l'agriculture/sylviculture (27%), des transports routiers (21%), des industries manufacturières (20%), des secteurs Résidentiel/Tertiaire (19%), de la transformation d'énergie (hors production d'électricité) (6%), de la production d'électricité (5%), autres (2%). La production d'électricité par du thermique à flamme (5% de la production d'électricité) est nécessaire à la régulation de la demande qui n'est assurée ni par l'hydraulique (au bout de ses possibilités et trop localisée), ni par le nucléaire (pas assez flexible). Cette régulation ne peut pas être assurée par l'éolien intermittent.

2 – augmente au contraire, les émissions de GES à cause de son intermittence. En effet, le taux de charge moyen de l'éolien est inférieur à 25%. Pour chaque MW éolien il faut installer un MW thermique à flamme qui devra produire au moins 3 fois la quantité d'électricité de l'éolien. Plus on installe d'éolien, plus il faut installer du thermique à flamme de régulation. A partir d'un certain volume, c'est de toute façon la panique sur les réseaux (comme en Allemagne ou au Danemark).

3 – est nuisible car saccage le patrimoine paysager et historique et sinistre le tourisme vert et le tourisme littoral pour les projets en mer. AZINCOURT, CHÂTEAU DE THOIRY, PONT D'AVIGNON, AVIGNONNET, ST FELIX LAURAGAIS, ABBAYES CISTERCIENNES DE VILLELONGUE ET DE FONTFROIDE, LARZAC, CORSE, AGDE ... Les règles de covisibilité et d'intervisibilité sont ignorées ainsi que l'article R111.21 du code de l'urbanisme.

4 – est nuisible car toujours trop près des habitations. Nuisances sonores jusqu'à 1500 mètre (Avignonnet, Pic de Merdelou, Sortosville, Mont Tauch, Serre d'Oupia, Sallèle-Limousis, Plougras, St Crépin (confirmé par la DDASS du 17), ... (Voir le rapport de l'Académie de Médecine) Nuisance infrasonore jusqu'à 5 km. Baisse de valeur des habitations.

5 – est nuisible car menace la sécurité des riverains. Chutes, bris de pales, blocs de glace, incendie, huile, ... Montjoyer-La valdaine, Névian, Sallèles-Limousis, Ploumoguier, Bouin, Dunkerque, Port la Nouvelle, Boulogne-Portel, ... Rapport du conseil général des mines (sable dans la nacelle, machine près d'une raffinerie sans paratonnerre, rallongement des pales, ...). Les infrasons rendent les gens malades jusqu'à 5 km.

6 – ne crée aucun emploi permanent. Les centrales sont surveillées à distance avec une batterie d'écrans par un opérateur qui déclenche la maintenance pouvant se trouver n'importe où en Europe. Fin 2003, 100 MW éoliens tournaient dans l'Aude avec ZÉRO emploi permanent. Le dessinateur chez un promoteur n'est pas un emploi permanent.

7 – freine considérablement le recours aux énergies renouvelables. L'argent dilapidé dans l'éolien industriel manquera à la géothermie, l'habitat bioclimatique, le solaire thermique, l'exploitation de la biomasse, la pompe à chaleur, le photovoltaïque, l'hydrolien, ...

8 – rackette la collectivité française. Pour 10000 MW installés en 2010, le surcoût par rapport au nucléaire, la construction de centrales thermiques de régulation, l'extension obligatoire du réseau vont coûter plus de 26 MILLIARDS d'euros payés par les consommateurs d'électricité à travers la CSPE (voyez votre facture d'électricité). Tout ceci sans compter les 2/3 de la taxe professionnelle payée par les contribuables, les importations supplémentaires de combustible fossile, les subventions, etc.

9 – enrichit outrageusement les promoteurs (privés) et les constructeurs (étrangers). La Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) parle d'un taux de rentabilité excessif largement supérieur à 20% garanti par l'État sur 15 ans. En fait c'est encore plus et les députés indiquent un taux de 50% « qui s'apparente à l'usure » (Le Monde 24 juin 2005). Cela explique la ruée sauvage sans frein ni mesure des promoteurs qui font un profit de 2,5 millions d'euros/MW...

10 – ... et qui en veulent encore plus. Faire sauter la limite des 12 MW (récemment voté), supprimer la dégressivité du prix Cochet, obtenir de RTE des raccordements prioritaires et très bon marché, supprimer l'enquête publique, faire payer par le gouvernement le marketing de l'éolien, rendre les préfets et RTE responsables d'objectifs chiffrés, etc. (voir rapport BCG sur [www.ventdecolere.org](http://www.ventdecolere.org)). En juin 2006, ils viennent de faire sauter la diminution de 10% du prix de rachat.

11 – freine la croissance et dégrade la balance des paiements. La CSPE et la TP éolienne ponctionnent le pouvoir d'achat des français. Mieux : la collectivité française finance les consommateurs des pays voisins. On achète hors de prix des machines étrangères pour faire un courant extrêmement cher, revendu à très bas prix à tous nos voisins (GB, Benelux, Allemagne, Suisse, Italie, Espagne) sans CSPE (avec en plus pour l'Espagne une ligne THT pour pouvoir leur vendre le courant) Pour 14000 MW cela représente 14 MILLIARDS d'euros en achat de machines qui pénalisent la balance des paiements et aggravent notre déficit (voir le rapport BURETTE) – plus les importations de combustibles fossiles.

12 – les promoteurs et l'ADEME ne veulent pas de concertation avec les riverains et exercent leur pression uniquement sur les maires et préfets. Ils voudraient que cela se passe le plus discrètement possible (à St Crépin le maire a fait jurer le secret au conseil municipal). La plupart du temps il est extrêmement difficile d'obtenir une copie de l'étude d'impact. L'ADEME organise des réunions de propagande pour les maires afin de leur laver le cerveau.

13 – les sondages. A l'échelon régional ou national, ils reflètent la « vision infantile de l'éolien industriel » de l'écolo de salon : « à part la machine, c'est gratuit et cela ne produit pas de GES ni de déchets radioactifs. Chaque kWh éolien va remplacer un kWh nucléaire, il en faut donc un maximum ». Il faut faire des sondages à moins de 100 fois la hauteur en bout de pale des centrales existantes (comme à St Crépin où une majorité des habitants se plaignent du bruit). Les référendums locaux sont sans appel : CHAMPEAUX(77) 12-12-04, 70% CONTRE, VALLERARGUES(30) 19-0-04, 79% CONTRE, MONTEILS(30) 18-04-04, 85% CONTRE, 5 communes près de BIONCOURT(57) 61% CONTRE.

14 – l'ADEME s'est complètement dévoyée. Déjà Birraux et Le Déaut dans leur rapport (p.248 et passim) critiquent le manque de transparence, de tutelle forte et de contrôle de l'activité de l'ADEME qui fait comme si sa politique était celle voulue par le gouvernement. En fait, l'ADEME est devenue la servante dévouée et zélée des constructeurs de machines (danois, allemands, espagnols et américains avec en tête VESTAS) qui mènent la barque de l'EWEA (European Wind Energy Association).

15 – NUCLEAIRE. Certains antinucléaires radicaux croient dur comme fer que l'éolien industriel associé à des turbines à gaz, vont permettre de se passer du nucléaire. Leur foi, à la fois naïve, intégriste et militante, fait le bonheur des promoteurs (dont AREVA, SHELL, TOTAL, BP, EDF, etc.) et des constructeurs qui les utilisent pour leur marketing.

16 – CONCLUSION. Sans aucun effet sur les émissions de gaz à effet de serre, régulé obligatoirement par du thermique à flamme produisant des gaz à effet de serre, rackettant la collectivité, ne servant qu'à enrichir outrageusement les promoteurs privés, nuisible de façon multiple pour les riverains, destructeur du patrimoine paysager et du tourisme, dangereux, ne créant aucun emploi permanent, freinant la croissance, dégradant la balance des paiements, **L'EOLIEN INDUSTRIEL FRANÇAIS EST UNE GIGANTESQUE ARNAQUE**. Nous demandons d'urgence l'abrogation de l'arrêté Pierret-Cochet qui est le seul et unique moteur de cette arnaque.

<sup>1</sup> Par rapport à l'éolien en autoconsommation qui ne prétend pas alimenter le réseau.